



Conditions juridiques de participation à l'opération « Chasse Ôvoyages à 9 € » d'Ôvoyages

Article 1 - Organisateur du jeu

Le jeu « Chasse Ôvoyages à 9 € » est organisé par Ôvoyages, une marque de Thalasso N°1, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 700 000 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 445 339 138 et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 445 339 1, dont le siège social est situé à 22-24 rue du Président Wilson, 92300 Levallois – Perret.

Article 2 - Durée du jeu

Le jeu se déroule du 11/04/2025 au 30/04/2025 inclus. L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter ou annuler le jeu à tout moment, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Article 3 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Sont exclus du jeu les membres du personnel de Ôvoyages ainsi que leur famille directe. Chaque participant s'engage à respecter les conditions établies dans ce règlement.

Article 4 - Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit rechercher sur le site internet <https://www.ovoyages.com/> les offres de voyages spécifiquement marquées au tarif de 9€ TTC par personne. Le participant doit ensuite réserver le voyage au tarif indiqué. Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse entraînera son annulation.

Article 5 - Nombre de lots

Le nombre de voyages disponibles à 9 € est limité à 1 séjour pour 2, soit 18 € TTC pour un séjour pour 2, pendant toute la durée du jeu. Les offres seront disponibles jusqu'à épuisement du nombre fixé par l'organisateur.

Article 6 - Description du lot

Chaque lot consiste en un voyage pour deux personnes au prix promotionnel unique de 9 € TTC / personne, soit 18 € TTC pour 2 personnes. Ce tarif inclut les prestations précisées dans l'offre au moment de la réservation : le vol régulier hors supplément, les transferts collectifs, l'hébergement selon la catégorie de base, les repas et boissons mentionnés dans la formule Tout compris. Ce tarif ne comprend pas : la franchise bagage, les repas en hors formule, les dépenses d'ordre personnel et pourboires, la taxe touristique par nuit et par personne à régler sur place obligatoirement, en vigueur à ce jour, entre 3 € et 10 € par chambre et par nuit, (montant communiqué à titre indicatif soumis à modification sans préavis), les assurances complémentaires facultatives.

Article 7 - Confirmation et validité du lot

La validation de la réservation au tarif spécial vaut acceptation définitive du voyage aux conditions précisées. Les voyages réservés ne sont ni échangeables ni modifiables. Ils ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ni contrepartie monétaire. De plus, l'aéroport de départ ne pourra être modifié.

Article 8 - Responsabilité

Ôvoyages ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Ôvoyages décline toute responsabilité en cas d'incident, de retard, d'annulation ou de modification liés au transport ou à l'hébergement.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Article 10 - Protection des données personnelles

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, les informations fournies par les participants seront exclusivement utilisées pour la gestion du jeu et pourront donner lieu à exercice des droits d'accès, rectification et opposition en écrivant à cnil@thalasso-to.com.

Article 11 - Litiges et loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents français.